

Paris, le 28 juin 2012.

## **Délais de paiement interentreprises en Europe : les écarts se creusent**

Analyse et prévisions de l'assureur-crédit Euler Hermes

- **Les écarts déjà significatifs risquent de s'accroître en 2012: entre les pays du nord et du sud et entre secteurs**
- **Cette dégradation intensifiera les efforts à fournir pour se conformer à la prochaine Directive Européenne sur les délais de paiement**
- **L'Allemagne affiche des délais de paiement plus courts que la France dans tous les secteurs**

En mars 2013 sera mise en application la Directive Européenne imposant un délai de paiement interentreprises maximum de 60 jours. L'ambition est de mettre fin aux retards de paiement qui dégradent le climat des affaires et fragilisent la trésorerie des entreprises, en particulier en temps de crise et d'accès plus difficile aux financements bancaires.

« La crise et ses multiples effets de second tour se sont traduits par une détérioration de la qualité des paiements interentreprises en Europe, avec une augmentation globale des délais, des retards et des défauts de paiement », explique Ludovic Subran, Chef économiste du groupe Euler Hermes. « Le renforcement du cadre légal vise à la réduction des délais de paiement au sein de l'Union mais aussi à leur convergence. Les disparités entre pays, avec des délais s'échelonnant de 24 jours en Allemagne à plus de 100 en Italie, rendent cette convergence difficile à réaliser à court terme. La situation économique des pays du sud de l'Europe est au contraire de nature à amplifier les écarts, obligeant les entreprises de ces pays à redoubler d'efforts pour s'aligner sur la nouvelle norme » ajoute-t-il.

La double analyse par pays et par secteurs menée par Euler Hermes fait apparaître des écarts de délais de paiement significatifs non seulement entre pays mais aussi entre secteurs d'activité.

### **Une Europe à trois vitesses**

L'analyse par pays<sup>1</sup> met en évidence « trois Europe » présentant des situations contrastées en termes tant de niveau que de variation des délais de paiement sur la période 2000-2010.

- **Allemagne et Pologne** : Un groupe caractérisé par des délais déjà en-deçà des 60 jours imposés par la Directive Européenne. L'Allemagne est le meilleur élève de l'Union, avec un délai client de 24 jours en moyenne en 2010 et un recul de 21% entre 2000 et 2010
- **France et Belgique** : Ils se sont rapprochés de la norme des 60 jours au cours de la décennie. Après une baisse de 10% depuis 2000, les délais clients français étaient à 61 jours en 2010. Cette situation résulte en grande partie de l'application de la Loi de Modernisation de l'Économie (LME) en France qui a anticipé la directive européenne en introduisant dès 2009 le délai de 60 jours.
- **Espagne, Italie et Portugal** : Ils se démarquent par des délais très au-dessus de la norme entre 80 et 100 jours en forte hausse depuis 2009. « Une réduction trop abrupte des délais de paiements contractuels, notamment au sud de l'Europe, risque d'accroître le nombre de défaillance à très court terme et de fragiliser plus encore le tissu industriel des pays », souligne Ludovic Subran.

---

<sup>1</sup> Analyse et prévision réalisée sur un groupe de 7 pays (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pologne, Portugal). Données de la base BACH et Euler Hermes.

## **2012-2013 : Accentuation des écarts entre pays et donc de l'effort à fournir**

Pour 2012, les comportements des délais de paiements sont globalement attendus en phase avec les évolutions économiques. Dans les pays qui affichent des perspectives de croissance les plus favorables, comme l'Allemagne et la Pologne, les délais de paiement se réduiraient. Dans les pays les plus en difficulté et en particulier ceux ayant des perspectives de croissance négative comme l'Espagne, l'Italie et le Portugal, le risque est bel et bien celui d'une augmentation des délais de paiement. « *Cette dégradation des délais de paiement va accroître la tension sur la trésorerie des entreprises et les obliger à d'autres sources de financement* », souligne Virginie Reboul, économiste chez Euler Hermes. « *Alors qu'en Pologne, les délais de paiements raccourciraient naturellement de 2% en 2012. En Espagne, ils s'allongeraient de 2,5%, les portant à cinq jours en moyenne au dessus de l'objectif fixé de 75 jours, dans le calendrier d'application de la loi de juillet 2010* ».

En 2013, les perspectives de croissance attendues plus favorables qu'en 2012, permettent d'anticiper une contribution positive à l'amélioration des délais de paiement interentreprises. Cette détente devrait cependant être limitée pour les pays du sud de l'Europe, rendant l'effort à faire pour atteindre les objectifs fixés dans la directive européenne encore plus grand.

## **Des différences marquées entre les secteurs**

L'analyse sectorielle<sup>2</sup> des délais de paiement interentreprises révèle des disparités nettes entre les secteurs d'activité d'un même pays ainsi qu'entre les mêmes secteurs d'activité de pays différents.

**La construction et les services informatiques** : Dans quasiment tous les pays ces deux secteurs présentent les délais clients les plus importants (respectivement 91 et 76 jours en moyenne).

- Dans les services informatiques, cette situation s'explique par le pouvoir de négociation des grands clients qui imposent leurs délais aux acteurs du secteur.
- Secteur très local, la construction voit ses délais de paiement s'allonger quand la conjoncture se dégrade, l'exemple type en est l'Espagne où le délai fournisseur atteint le record de 157 jours.

**La chimie** : Avec un délai client moyen de 65 jours, le secteur a entrepris de gros efforts après le violent creux d'activité de 2008-2009. Cet effort a été particulièrement marqué en Espagne où les entreprises ont réduit de 30% leurs délais de paiement depuis 2006.

**L'automobile** : Le secteur présente les délais clients les plus courts (37 jours en moyenne), attestant les efforts de concertation entre donneurs d'ordres et sous-traitants, notamment en Europe du Nord. Avec la mise en place de tables rondes, la filière automobile a cherché à harmoniser les délais pour ne pas pénaliser les sous-traitants. L'exemple de la forge avec des délais clients de 54 jours et des délais fournisseurs de 53 jours en est un très bel exemple.

## **Les délais deux fois plus courts en Allemagne qu'en France**

Les délais de paiement de l'Allemagne s'échelonnent de 20 jours chez les équipementiers automobiles à 52 jours dans les services informatiques ; ceux de la France de 41 jours dans l'automobile à 95 jours dans les services informatiques. « *En France, dans l'industrie, l'application de la LME a conduit à une réduction des délais pour tendre vers les 60 jours, mais des exceptions persistent pour les secteurs cycliques. L'innovation des tables rondes pour la filiale automobile a prouvé qu'une plus grande convergence sectorielle est possible* », conclut Ludovic Subran.

#####

### **Contacts presse :**

**Groupe Euler Hermes**  
Bettina Sattler  
Tél : +33 (0)1 8411 6141  
[bettina.sattler@eulerhermes.com](mailto:bettina.sattler@eulerhermes.com)

**Ogilvy Public Relations Worldwide**  
Lorenzo Ricci  
Tél. + 33 (0)1 53 67 12 83  
[lorenzo.ricci@ogilvy.com](mailto:lorenzo.ricci@ogilvy.com)

---

<sup>2</sup> Analyse réalisée sur un groupe de 9 pays (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni, Suède, Danemark et Norvège) et dans 8 secteurs de référence : automobile, chimie, construction, équipementiers aéronautiques, forge, pharmacie, services informatiques et transport aérien. Données Euler Hermes.

**Euler Hermes** est le leader mondial des solutions d'assurance pour les échanges commerciaux. Avec plus de 6 000 salariés présents dans plus de 50 pays, Euler Hermes offre une gamme complète de services pour la gestion du poste clients et **a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 2,27 milliards d'euros en 2011.**

Euler Hermes a développé un réseau international de surveillance permettant d'analyser la stabilité financière de plus de 40 millions d'entreprises. Au 31 décembre 2011, le groupe garantissait pour 702 milliards d'euros de transactions commerciales dans le monde.

Membre du groupe Allianz, Euler Hermes est coté à Euronext Paris. Le groupe est noté AA- par Standard & Poor's.

[www.eulerhermes.com](http://www.eulerhermes.com)

**Réserve :** Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être de nature prospective ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. De plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de termes comme " peut ", " va ", " devrait ", " s'attend à ", " projette ", " envisage ", " anticipe ", " évalue ", " estime ", " prévoit ", " potentiel " ou " continue ", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Euler Hermes et sur les principaux marchés où il intervient, (ii) des performances des marchés financiers, y compris des marchés émergents, de leur volatilité, de leur liquidité et des crises de crédit, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) du taux de conservation des affaires, (v) de l'importance des défauts de crédit, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements de législations et de réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des banques centrales et/ou des gouvernements étrangers, (xi) des effets des acquisitions et de leur intégration, (xii) des opérations de réorganisation et (xiii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit au plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, éventuellement de manière accrue, en cas d'actions terroristes.

La société n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.